

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Projet de voie douce avec réfection et élargissement d'un trottoir existant sur l'Avenue du 11 Novembre 1918 et la Rue du 8 mai (RD09B – RD09) : attribution du marché

Séance du 24 septembre 2025,

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures et quarante-trois minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain) se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-sept septembre deux mille vingt-cinq.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 24

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BOURGEAIS Didier, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, GERBAULET Geneviève, GUILLERMET Maria, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole,

Membres absents excusés avec pouvoir : 4

FORAY Gaëlle pouvoir à CRETIER Humbert,
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à EMIN Philippe,
MARTINE Christine pouvoir à LEMOINE Gilbert,
ZANI Sonia pouvoir à LIEVIN Karine,

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1

BOYER Corinne,

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 24 conseillers, 4 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants.

Monsieur le Maire rappelle qu'une mission d'assistance à Maitrise d'Ouvrage a été confiée à l'ADI01 en vue de la passation d'un marché pour la réfection et l'élargissement d'un trottoir existant sur l'Avenue du 11 Novembre 1918 et la Rue du 8 mai (RD09B – RD09)

Ce projet, d'un montant estimé total initial de 103 335.50 euros HT, a fait l'objet d'un appel d'offre.

La consultation comporte une Prestation Supplémentaire Eventuelle non incluse dans la solution de base. Détail de la PSE : Utilisation d'enrobé coloré pour le revêtement

L'avis de marché public a été publié sur la plateforme dématérialisée et sur le journal de la Voix de l'Ain le 4 août 2025 avec une demande de réponse des candidats pour le 29 Aout 2025 à 12h00.

Le marché se compose d'un seul lot.

9 entreprises ont téléchargé le dossier de consultation et 3 ont déposé leurs offres sur la plateforme dématérialisée :

- EIFFAGE ROUTE CENTRE EST
- COLAS RHONE ALPES AUVERGNE
- EUROVIA ALPES

Tous les candidats ont communiqué les pièces administratives et techniques sollicitées dans l'appel d'offres.

Les critères de notation tels que décrits dans le règlement de la consultation sont les suivantes :

- Valeur Prix 60 %
- Valeur technique 40%

Comme exposé dans le règlement, la consultation est passée dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à 2123-7 du Code de la commande publique.

Un classement à la suite de la réception des offres a été effectué par l'assistant au maître d'ouvrage

Base		EIFFAGE ROUTES CENTRE EST	COLAS RHONE ALPES AUVERGNE	EUROVIA ALPES
Critère				
1/ Prix HT (/60)		57,52	49,87	60
2/ Valeur technique (/40)		33,33	36,67	40
TOTAL (Note /100)		90,85	86,54	100
Classement		2	3	1

Base + PSE		EIFFAGE ROUTES CENTRE EST	COLAS RHONE ALPES AUVERGNE	EUROVIA ALPES
Critère				
1/ Prix HT (/60)		60	51,03	57
2/ Valeur technique (/40)		33,33	36,67	40
TOTAL (Note /100)		93,33	87,70	97
Classement		2	3	1

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20250924-DE-2025-08-12-DE
Date de télétransmission : 13/10/2025
Date de réception préfecture : 13/10/2025

Il en ressort que la société Eurovia Alpes, se classe en première position dans les deux configurations.

Ceci étant précisé et au regard du classement, Monsieur le Maire propose donc d'attribuer le marché à l'entreprise Eurovia Alpes, dans le cadre de l'offre de base pour un montant affiché au DQE de 100 621.95 euros HT et décide de ne pas retenir la PSE couleur pour les raisons suivantes :

- Montant de l'option : plus de 31 000,00 euros HT
- Difficulté d'effectuer des réparations sur un enrobé de couleur

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'offre de base d'Eurovia Alpes en bordereau de prix unitaire pour un montant de 100 621,95 euros HT.
-
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.
- **DIT** que les dépenses seront imputées au budget 2025 en dépenses d'investissement au compte 2151 opération 435

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme à l'original

Le Maire,
Philippe EMIN

